



Rapport annuel 2023 au parlement

VIA Rail Canada inc.

**Administration de la
*Loi sur accès à l'information***



TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	1
2. ORGANISATION	1
3. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE	2
4. DÉLÉGATION DE POUVOIRS	3
6. FORMATION ET SENSIBILISATION	6
7. POLITIQUES, DIRECTIVES, PROCÉDURES ET INITIATIVES	6
8. DIVULGATION PROACTIVE	6
9. PLAINTES	6
10. SUIVI DE LA CONFORMITÉ	7

1. INTRODUCTION

Suivant l'entrée en vigueur de la *Loi fédérale sur la responsabilité*, VIA Rail Canada inc. (« VIA Rail » ou la « Société ») est devenue assujettie, le 1^{er} septembre 2007, aux dispositions légales de la *Loi sur l'accès à l'information* (ci-après « LAI »).

La LAI a pour objet d'élargir l'accès aux documents de VIA Rail en consacrant le principe du droit du public à leur communication ; les exceptions à ce droit étant précises et limitées. Les décisions du gouvernement quant à la communication des documents peuvent faire l'objet d'une révision indépendante par les tribunaux.

Le présent rapport annuel est déposé au Parlement conformément à l'article 94 de la LAI et couvre la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

2. ORGANISATION

VIA Rail exploite le service ferroviaire de passagers national au nom du gouvernement du Canada. Société d'État indépendante créée en 1977, VIA Rail fournit un service sûr, efficace et respectueux de l'environnement d'un océan à l'autre, et ce, dans les deux langues officielles. La Société propose près de 370 départs chaque semaine sur 12 500 kilomètres de voies ferrées reliant plus de 400 collectivités canadiennes. VIA Rail, qui compte 3 668 employés, a transporté 4,1 millions de passagers en 2023.

Services de VIA Rail

Liaisons intervilles (le Corridor)

Dans le corridor densément peuplé qui relie la ville de Québec, au Québec, et Windsor, en Ontario, les trains de VIA Rail assurent le transport entre les centres-villes des grands centres urbains ainsi qu'entre les banlieues et les collectivités. Ce marché, le plus important de VIA Rail génère plus de 96% de l'achalandage de la Société.

Liaisons longs parcours et tourisme

Dans l'ouest et l'est du Canada, les trains de VIA Rail stimulent l'industrie touristique en attirant des voyageurs des quatre coins du monde. Le train transcontinental de l'ouest, le *Canadien*, assure le service entre Vancouver et Toronto. Dans l'est, l'*Océan* circule entre Montréal et Halifax.

Liaisons essentielles

VIA Rail fournit un service voyageur dans plusieurs régions rurales et éloignées du Canada. Requis par le gouvernement du Canada, ce service de trains répond à des besoins essentiels, desservant de nombreuses collectivités où l'accès à d'autres moyens de transport à l'année est limité ou inexistant.

3. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Le bureau de l'AIPRP de VIA Rail a été créé en 2007. L'AIPRP relève de la coordonnatrice de l'AIPRPR de VIA Rail, qui agit également à titre de conseillère juridique.

Cette personne est responsable d'interpréter et d'appliquer les exigences relatives aux lois et aux politiques en rapport avec le droit conféré au grand public d'avoir accès aux dossiers de VIA Rail, en vertu de la LAI, et à leurs renseignements personnels, en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. De plus, dans les cas complexes, la coordonnatrice de l'AIPRP conseille la présidente et chef de la direction quant à la divulgation de l'information. Ses responsabilités comprennent l'administration du processus par lequel les demandes d'accès à l'information et de renseignements personnels sont reçues et traitées, conformément aux exigences relatives aux lois et aux politiques applicables. Voici la structure organisationnelle du bureau de l'AIPRP de VIA Rail en vigueur le 31 mars 2024 :



4. DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Conformément à l'article 95 de la *LAI*, le président et chef de la direction de VIA Rail a délégué la totalité de ses fonctions liées à l'application de la *LAI* au sein de VIA Rail à la coordonnatrice de l'AIPRP.

La délégation de pouvoirs est disponible à l'Annexe 1.

VIA Rail n'était partie à aucun contrat de service en vertu de l'article 96 de la *LAI* au cours de cette période d'établissement de rapports.

5. RENDEMENT POUR 2023-2024

Le rapport statistique complet pour 2023 est disponible à l'Annexe 2.

Le rapport statistique supplémentaire 2023 est disponible à l'Annexe 3.

Demandes reçues:

Entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024, VIA Rail a traité trente-neuf (39) demandes d'accès à l'information. Ces trente-neuf (39) demandes se composent de trente-deux (32) demandes reçues au cours de la période visée par le présent rapport et de sept (7) demandes reportées de période précédentes, à savoir cinq (5) demandes de 2022-2023 et deux (2) demandes de 2021-2022.

Au total, trente-six (36) sur trente-neuf (39) demandes ont été fermées à la fin de la période visée par le présent rapport, dont cinq (5) demandes reportées des périodes de références précédentes.

Le pourcentage de réponse à ces demandes est donc de 92 %.

Trois (3) demandes demeurent en suspens à la fin de la période visée par le présent rapport.

Entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024, VIA Rail a également reçu six (6) demandes de consultation provenant d'autres institutions fédérales, en plus d'une (1) demande reportée de 2021-2022 totalisant plus de 1922 pages à traiter. Les demandes de consultation provenaient des institutions suivantes : Transports Canada, Bureau de la sécurité des transports du Canada et Metrolinx. Le temps moyen de réponse de VIA Rail pour ces demandes de consultation a été de vingt (20) jours. Toutes les demandes ont été fermées avant la fin de la période visée par le présent rapport.

Origine des demandes:

Sur les trente-deux (32) demandes d'accès à l'information reçues au cours de la période considérée, 44% provenaient du public, 25% des entreprises (secteur privé), 19% des médias et 12% des organisations.

Délai de traitement:

Le délai moyen de traitement pour les demandes fermées au courant de la période d'établissement du présent rapport est de soixante-neuf (69) jours, comparativement au délai de trente (30) jours prévus par la LAI. Le délai médian de traitement, quant à lui, est de trente-quatre (34) jours. Le pourcentage de demandes auxquelles VIA Rail a répondu dans les délais prescrits est de 47%.

		2021-2022	2022-2023	2023-2024
Nombre de demandes selon le délai de traitement	1 à 15 jours	1	5	4
	16 à 30 jours	17	19	13
	31 à 60 jours	5	6	12
	61 à 120 jours	2	1	5
	121 à 180 jours	3	0	0
	181 à 365 jours	1	1	0
	Plus de 365 jours	0	6	2

Disposition des demandes:

Au cours de la période visée par le présent rapport, dix-sept (17) demandes ont fait l'objet d'une « communication totale », seize (16) « communication partielle », deux (2) « aucun document n'existe » et une (1) « demande abandonnée ».

Prorogations:

Au courant de la période couverte par le présent rapport, VIA Rail a traité neuf (9) demandes dont le délai de traitement a été prolongé, car elles nécessitaient une consultation en vertu de l'article 9(1)a) de la LAI. Une (1) demande a nécessité une prolongation du délai en raison d'une consultation interne en vertu de l'article 9(1)b) de la LAI. Sept (7) demandes ont nécessité une prolongation entre 1-30 jours et trois (3) demandes entre 61-120 jours.

Exceptions invoquées:

Les principales exceptions de la LAI invoquées par VIA Rail lors de la période d'établissement du présent rapport sont les suivantes :

- Article 17 : Intérêt économique du Canada ;
- Article 18 : Intérêts économiques du Canada ;
- Article 18.1 : Intérêt économique de VIA Rail ;
- Article 19 : Renseignements personnels ; et
- Article 23 : Renseignements protégés : avocats et notaires.

		2020-2021	2021-2022	2022-2023
Nombres de demandes selon l'exception appliquée	art. 16(1)a(ii)	0	0	0
	art. 16(1)b)	0	0	1
	art. 16(1)c)	0	0	1
	art. 16(2)a)	0	0	0
	art. 16(2)b)	0	1	0
	art. 16(2)c)	0	0	0
	art. 17	0	1	2
	art. 18a)	0	0	2
	art. 18b)	3	0	2
	art. 18d)	3	0	2
	art. 18.1(1)d)	4	4	4
	art. 19(1)	2	2	13
	art. 20(1)a)	3	0	0
	art. 20(1)b)	3	1	2
	art. 20(1)b.1)	0	0	0
	art. 20(1)c)	3	2	0
	art. 20 (1)d)	3	11	0
	art. 21(1)a)	2	0	2
	art. 21(1)b)	2	0	1
	art. 21(1)c)	0	0	0
art. 23	0	0	2	

Demandes informelles :

Quatre (4) demandes informelles ont été reçues pendant la période d'établissement du présent rapport.

Frais:

Aucun frais n'a été perçu relativement aux demandes fermées pendant la période d'établissement du présent rapport. En effet, VIA Rail a renoncé à un total de 160\$.

Coûts:

Pour la période couverte par le présent rapport, les coûts totaux rattachés à l'administration du bureau de l'AIPRP concernant l'accès à l'information sont de 60 225\$.

Ressources humaines :

En ce qui a trait aux ressources humaines, il a été estimé que 0,347 ETP (Équivalent à temps plein) s'est consacré aux activités liées à l'accès à l'information.

6. FORMATION ET SENSIBILISATION

Aucune activité de formation ou de sensibilisation n'a été proposée aux employés de VIA Rail au cours de la période couverte par le présent rapport.

7. POLITIQUES, DIRECTIVES, PROCÉDURES ET INITIATIVES

Aucune politique, directive ou procédure institutionnelle n'a été mise en application ou n'a fait l'objet de révision par VIA Rail durant la période d'établissement du présent rapport.

8. DIVULGATION PROACTIVE

VIA Rail publie périodiquement le sommaire des demandes d'accès à l'information complétées sur son site web et sur le site Gouvernement ouvert.

9. PLAINTES

Une (1) plainte a été fermée entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024.

Dossier du CIC #5820-00694

Cette plainte a été déposée auprès du Commissariat à l'information du Canada en mai 2023 et a été fermée en octobre 2023. Le demandeur alléguait que VIA Rail n'avait pas répondu à sa demande d'accès à l'information dans le délai de 30 jours prévu dans la section 7 de la LAI. Le Commissariat à l'information a reconnu que la plainte était bien fondée dans son rapport initial, mais VIA Rail a tout de même fourni une réponse complète de manière appropriée avant l'ordonnance du Commissariat à l'information. Il n'était donc plus nécessaire que le Commissariat à l'information émette une ordonnance ⁶ à cet effet.

Dossiers en cours

Il y a présentement trois (3) plaintes en cours auprès du Commissariat à l'information du Canada. Une (1) date de la période 2021-2022, une (1) autre date de la période de 2022-2023 et une (1) plainte a été reçue au cours de la présente période de rapport. Ces plaintes sont reportées à la prochaine période de rapport.

10. SUIVI DE LA CONFORMITÉ

VIA Rail analyse chaque demande dès sa réception afin de déterminer le temps de traitement requis, lequel se base sur des discussions avec les détenteurs de l'information, la nécessité de consulter des tiers, etc.

Depuis 2017, les demandes sont traitées à l'aide d'un logiciel informatique, ce qui permet aux analystes de traiter les demandes de façon plus efficace. De plus, un fichier consolide l'ensemble des demandes actives avec l'information pertinente sur le statut de chaque dossier. Ce fichier fait l'objet d'un suivi hebdomadaire par la coordonnatrice de l'AIPRP.

Annexe 1

Délégation de pouvoirs

**DÉLÉGATION D'AUTORITÉ
LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LOI SUR LA
PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

**DELEGATION OF AUTHORITY
ACCESS TO INFORMATION ACT AND PRIVACY ACT**

Le 12 juin 2023

June 12, 2023

Je, soussigné, Président et chef de la direction, conformément à l'article 95 de la *Loi sur l'accès à l'information* et à l'article 73 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, délègue par la présente les agents et les employés de VIA Rail occupant les postes identifiés dans l'annexe ci-jointe à assumer au nom de Président et chef de la direction les pouvoirs de signature ainsi que les attributions, fonctions et pouvoirs qui y sont spécifiés.

I, the undersigned, President and Chief Executive Officer, pursuant to Section 95 of the *Access to Information Act* and Section 73 of the *Privacy Act*, hereby delegate officers and employees of VIA Rail occupying positions identified within the attached appendix to exercise signing authorities or perform any of the President and Chief Executive Officer's powers, duties or functions specified therein.



Signée à Montréal, ce 12 juin 2023

Signed in Montreal this June 12, 2023

Mario Pélouquin
Président et chef de la direction
President and Chief Executive Officer

VIA Rail Canada Inc.
Délégation de pouvoirs en vertu de la
Loi sur l'accès à l'information

Sujet	Article de la Loi	Poste / Titre		
		Coordonnatrice de l'AIPRP	Vice-présidente, Services juridiques	Analyste de l'AIPRP
Notification de communication accordée	7	●	●	●
Transmission de la demande	8(1)	●	●	●
Prorogation du délai	9(1)	●	●	●
Avis au Commissaire à l'information concernant la prorogation	9(2)	●	●	●
Refus de communication	10(1)&(2)	●	●	●
Versement de frais pour document informatisé	11(3)	●	●	●
Acompte	11(4)	●	●	●
Avis de versement	11(5)	●	●	●
Dispense/remboursement de frais	11(6)	●	●	●
Traduction	12(2)	●	●	●
Transfert sur un support de substitution	12(3)	●	●	●
Refus de divulgation - Renseignements obtenus à titre confidentiel d'un autre gouvernement	13(1)	●	●	●
Divulgation - Renseignements obtenus à titre confidentiel d'un autre gouvernement	13(2)	●	●	●
Refus de divulgation – affaires fédéro-provinciales	14	●	●	●
Refus de divulgation – affaires internationales et défense	15(1)	●	●	●
Refus de divulgation – enquêtes, application de la Loi	16(1)	●	●	●
Refus de divulgation – renseignements sur la sécurité	16(2)	●	●	●
Refus de divulgation- fonctions de police provinciale ou municipale	16(3)	●	●	●
Secrétariat du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement	16.6	●	●	●
Refus de divulgation – sécurité des individus	17	●	●	●
Refus de divulgation – intérêts économiques du Canada et de VIA Rail	18 / 18.1	●	●	●
Refus de divulgation – renseignements personnels d'un tiers	19(1)	●	●	●

Divulgence de renseignements personnels	19(2)	●	●	●
Refus de divulgation – renseignements de tiers	20(1)	●	●	●
Divulgence des méthodes pour les essais	20(2)&(3)	●	●	●
Divulgence des renseignements de tiers	20(5)	●	●	●
Divulgence dans l'intérêt public	20(6)	●	●	●
Refus de divulgation – avis etc.	21	●	●	●
Refus de divulgation – examens et vérifications	22	●	●	●
Refus de divulgation – secret professionnel des avocats	23	●	●	●
Brevets et marques de commerce	23.1	●	●	●
Refus de divulgation – renseignements interdits	24(1)	●	●	●
Divulgence de renseignements prélevés	25	●	●	●
Refus de divulgation – pour publication	26	●	●	●
Avis aux tiers	27(1)	●	●	●
Prorogation de délai	27(4)	●	●	●
Avis concernant la divulgation des renseignements de tiers	28(1)	●	●	●
Observations écrites	28(2)	●	●	●
Divulgence du document	28(4)	●	●	●
Prendre action en réponse à un avis d'enquête	32	●	●	●
Avis au tiers	33	●	●	●
Secret des enquêtes / Droit de présenter des observations	35(2)	●	●	●
Conclusions et recommandations du Commissaire à l'Information	37(1)(b)	●	●	●
Divulgence accordée	37(4)	●	●	●
Avis aux tiers concernant le recours à la Cour	43(1)	●	●	●
Avis à la personne qui a fait la demande	44(2)	●	●	●
Règles spéciales pour l'audition	52(2)	●	●	●
Présentation d'arguments en l'absence d'une partie	52(3)	●	●	●
Renseignements exclus	69	●	●	●

Annexe 2

Rapport statistique



Rapport statistique sur la *Loi sur l'accès à l'information*

Nom de l'institution: VIA Rail Canada Inc.

Période d'établissement de rapport : 2023-04-01 au 2024-03-31

Section 1 – Demandes en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

1.1 Nombre de demandes

		Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport		32
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente		7
• En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	5	
• En suspens pour plus d'une période d'établissement de rapport	2	
Total		39
Fermées pendant la période d'établissement de rapport		36
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport		3
• Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport dans les délais prévus par la <i>Loi</i>	0	
• Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport au-delà des délais prévus par la <i>Loi</i>	3	

1.2 Source des demandes

Source	Nombre de demandes
Médias	6
Secteur universitaire	0
Secteur commercial (secteur privé)	8
Organisation	4
Public	14
Refus de s'identifier	0
Total	32

1.3 Mode des demandes

Mode	Nombre des demandes
En ligne	0
Courriel	32
Poste	0
En personne	0
Téléphone	0
Télécopieur	0
Total	32

Section 2 – Demandes informelles

2.1 Nombre de demandes informelles

		Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport		4
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente		0
• En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	0	
• En suspens pour plus d'une période d'établissement de rapport	0	
Total		4
Fermées pendant la période d'établissement de rapport		2
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport		2

2.2 Mode des demandes informelles

Mode	Nombre des demandes
En ligne	0
Courriel	4
Poste	0
En personne	0
Téléphone	0
Télécopieur	0
Total	4

2.3 Délai de traitement pour les demandes informelles

Délai de traitement							Total
1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
0	1	1	0	0	0	0	2

2.4 Pages communiquées informellement

Section 3 – Demandes à la Commissaire à l'information pour ne pas donner suite à la demande

	Nombre de demandes
En suspens depuis la période d'établissement de rapports précédente	0
Envoyées pendant la période d'établissement de rapports	0
Total	0
Approuvées par la Commissaire à l'information pendant la période d'établissement de rapports	0
Refusées par la Commissaire à l'information au cours de la période d'établissement de rapports	0
Retirées pendant la période d'établissement de rapports	0
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapports	0

Section 4 – Demandes fermées pendant la période d'établissement de rapports

4.1 Disposition et délai de traitement

Disposition des demandes	Délai de traitement							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communication totale	1	7	8	1	0	0	0	17
Communication partielle	1	5	4	4	0	0	2	16
Exception totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun document n'existe	2	0	0	0	0	0	0	2
Demande transférée	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	1	0	0	0	0	0	1
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	4	13	12	5	0	0	2	36

4.2 Exceptions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
13(1)a)	0	16(2)	0	18a)	2	20.1	0
13(1)b)	0	16(2)a)	0	18b)	2	20.2	0
13(1)c)	0	16(2)b)	0	18c)	0	20.4	0
13(1)d)	0	16(2)c)	0	18d)	2	21(1)a)	2
13(1)e)	0	16(3)	0	18.1(1)a)	0	21(1)b)	1
14	0	16.1(1)a)	0	18.1(1)b)	0	21(1)c)	0
14a)	0	16.1(1)b)	0	18.1(1)c)	0	21(1)d)	0
14b)	0	16.1(1)c)	0	18.1(1)d)	4	22	0
15(1)	0	16.1(1)d)	0	19(1)	13	22.1(1)	0
15(1) - A.I.*	0	16.2(1)	0	20(1)a)	0	23	2
15(1) - Déf.*	0	16.3	0	20(1)b)	2	23.1	0
15(1) - A.S.*	0	16.4(1)a)	0	20(1)b.1)	0	24(1)	0
16(1)a)(i)	0	16.4(1)b)	0	20(1)c)	0	26	0
16(1)a)(ii)	0	16.5	0	20(1)d)	0		
16(1)a)(iii)	0	16.6	0				
16(1)b)	1	17	2				
16(1)c)	1						
16(1)d)	0						

*A.I. : Affaires internationales Déf. : Défense du Canada A.S. : Activités subversives

4.3 Exclusions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
68a)	0	69(1)	0	69(1)g) re a)	0
68b)	0	69(1)a)	0	69(1)g) re b)	0
68c)	0	69(1)b)	0	69(1)g) re c)	0
68.1	0	69(1)c)	0	69(1)g) re d)	0
68.2a)	0	69(1)d)	0	69(1)g) re e)	0
68.2b)	0	69(1)e)	0	69(1)g) re f)	0
		69(1)f)	0	69.1(1)	0

4.4 Format des documents communiqués

Papier	Électronique				Autres
	Document électronique	Ensemble de données	Vidéo	Audio	
2	32	0	0	0	0

4.5 Complexité

4.5.1 Pages pertinentes traitées et communiquées en formats papier, document électronique et ensemble de données

Nombre de pages traitées	Nombre de pages communiquées	Nombre de demandes
1939	1939	34

4.5.2 Pages pertinentes traitées et communiquées en fonction de l'ampleur des demandes en formats papier, document électronique et ensemble de données par disposition des demandes

Disposition	Moins de 100 pages traitées		100 à 500 pages traitées		501 à 1 000 pages traitées		1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées
Communication totale	16	114	1	101	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	11	308	4	889	1	527	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	28	422	5	990	1	527	0	0	0	0

4.5.3 Minutes pertinentes traitées et communiquées en format audio

Nombre de minutes traitées	Nombre de minutes communiquées	Nombre de demandes
0	0	0

4.5.4 Minutes pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en format audio par disposition des demandes

Disposition	Moins de 60 minutes traitées		60-120 minutes traitées		Plus de 120 minutes traitées	
	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées
Communication totale	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0

4.5.5 Minutes pertinentes traitées et communiquées en format vidéo

Nombre de minutes traitées	Nombre de minutes communiquées	Nombre de demandes
0	0	0

4.5.6 Minutes pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en format vidéo par disposition des

4.5.7 Autres complexités

Disposition	Consultation requis	Avis juridique	Autres	Total
Communication totale	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0
Total	0	0	0	0

4.6 Demandes fermées

4.6.1 Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la *Loi*

Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la <i>Loi</i>	17
Pourcentage des demandes fermées dans les délais prévus par la <i>Loi</i> (%)	47.22222222

4.7 Présomptions de refus

4.7.1 Motifs du non-respect des délais prévus par la *Loi*

Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la <i>Loi</i>	Motif principal			
	Entrave au fonctionnement / Charge de travail	Consultation externe	Consultation interne	Autre
19	9	2	1	7

4.7.2 Demandes fermées au-dela des délais prévus par la *Loi* (y compris toute prorogation prise)

Nombre de jours de retard au-delà des délais prévus par la <i>Loi</i>	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la <i>Loi</i> où aucune prorogation n'a été prise	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la <i>Loi</i> où une prorogation a été prise	Total
1 à 15 jours	5	3	8
16 à 30 jours	1	3	4
31 à 60 jours	0	1	1
61 à 120 jours	1	3	4
121 à 180 jours	0	0	0
181 à 365 jours	0	0	0

Plus de 365 jours	2	0	2
Total	9	10	19

4.8 Demandes de traduction

Demandes de traduction	Acceptées	Refusées	Total
De l'anglais au français	0	0	0
Du français à l'anglais	0	0	0
Total	0	0	0

Section 5 – Prorogations

5.1 Motifs des prorogations et disposition des demandes

Disposition des demandes où le délai a été prorogé	9(1)a Entrave au fonctionnement	9(1)b Consultation		9(1)c Avis à un tiers
		Article 69	Autres	
Communication totale	3	0	0	0
Communication partielle	6	0	1	0
Exception totale	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0
Aucun document n'existe	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0
Total	9	0	1	0

5.2 Durée des prorogations

Durée des prorogations	9(1)a Entrave au fonctionnement	9(1)b Consultation		9(1)c Avis à un tiers
		Article 69	Autres	
30 jours ou moins	6	0	1	0
31 à 60 jours	0	0	0	0
61 à 120 jours	3	0	0	0
121 à 180 jours	0	0	0	0
181 à 365 jours	0	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0	0
Total	9	0	1	0

Section 6 – Frais

Type de frais	Frais perçus		Frais dispensés		Frais remboursés	
	Nombre de demandes	Montant	Nombre de demandes	Montant	Nombre de demandes	Montant
Présentation	0	\$0.00	32	\$160.00	0	\$0.00
Autres frais	0	\$0.00	0	\$0.00	0	\$0.00
Total	0	\$0.00	32	\$160.00	0	\$0.00

Section 7 – Demandes de consultation reçues d'autres institutions et organisations

7.1 Demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada et autres organisations

Consultations	Autres institutions du gouvernement du Canada	Nombre de pages à traiter	Autres organisations	Nombre de pages à traiter
Reçues pendant la période d'établissement de rapport	5	264	1	5
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	1	1658	0	0
Total	6	1922	1	5
Fermées pendant la période d'établissement de rapport	5	264	1	5
Reportées à l'intérieur des délais négociés à la prochaine période d'établissement de rapport	0	0	0	0
Reportées au-delà des délais négociés à la prochaine période d'établissement de rapport	1	1658	0	0

7.2 Recommandation et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada

Recommandation	Nombre de jours requis pour traiter les demandes de consultation							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communiquer en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Communiquer en partie	1	3	0	0	0	0	0	4
Exempter en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclure en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Consulter une autre institution	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre	0	1	0	0	0	0	0	1
Total	1	4	0	0	0	0	0	5

7.3 Recommandation et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres organisations à l'extérieur du gouvernement du Canada

Recommandation	Nombre de jours requis pour traiter les demandes de consultation							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communiquer en entier	0	1	0	0	0	0	0	1
Communiquer en partie	0	0	0	0	0	0	0	0
Exempter en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclure en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Consulter une autre institution	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	1	0	0	0	0	0	1

8.2 Demandes auprès du Bureau du Conseil privé

Nombre de jours	Moins de 100 pages traitées		De 100 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Section 9 – Enquêtes et compte rendus de conclusion

9.1 Enquêtes

Article 32 Avis d'enquête	Article 30(5) Cessation de l'enquête	Article 35 Présenter des observations
4	0	2

9.2 Enquêtes et rapports des conclusions

Article 37(1) Comptes rendus initiaux			Article 37(2) Comptes rendus finaux		
Reçus	Contenant des recommandations émis par la Commissaire à l'information	Contenant une intention d'émettre une ordonnance par la Commissaire à l'information	Reçus	Contenant des recommandations émis par la Commissaire à l'information	Contenant des ordonnances émis par la Commissaire à l'information
1	0	0	1	0	0

Section 10 – Recours judiciaire

10.1 Recours judiciaires sur les plaintes

Article 41				
Plaignant (1)	Institution (2)	Tier (3)	Commissaire à la protection de la vie privée (4)	Total
0	0	0	0	0

10.2 Recours judiciaires sur les plaintes de tiers en vertu de l'alinéa 28(1)b)

Article 44 - en vertu de l'alinéa 28(1)b)
0

Section 11 – Ressources liées à la *Loi sur l'accès à l'information*

11.1 Coûts

Dépenses		Montant
Salaires		\$60,225
Heures supplémentaires		\$0
Biens et services		\$0
• Contrats de services professionnels	\$0	
• Autres	\$0	
Total		\$60,225

11.2 Ressources humaines

Ressources	Années-personnes consacrées aux activités liées à l'accès à l'information
Employés à temps plein	0.347
Employés à temps partiel et occasionnels	0.000
Employés régionaux	0.000
Experts-conseils et personnel d'agence	0.000
Étudiants	0.000
Total	0.347

Remarque : Entrer des valeurs à trois décimales.

Annexe 3

Rapport statistique
supplémentaire

Rapport statistique supplémentaire sur la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

Nom de l'institution : VIA Rail Canada Inc.

Période d'établissement de rapport : 2023-04-01 au 2024-03-31

Section 1 : Demandes ouvertes et plaintes en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

1.1 Indiquez le nombre de demandes ouvertes qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les demandes ouvertes ont été reçues	Demandes ouvertes dans les délais prescrits par la <i>Loi</i> en date du 31 mars 2024	Demandes ouvertes dépassant les délais prescrits par la <i>Loi</i> en date du 31 mars 2024	Total
Reçues en 2023-2024	0	1	1
Reçues en 2022-2023	0	0	0
Reçues en 2021-2022	0	2	2
Reçues en 2020-2021	0	0	0
Reçues en 2019-2020	0	0	0
Reçues en 2018-2019	0	0	0
Reçues en 2017-2018	0	0	0
Reçues en 2016-2017	0	0	0
Reçues en 2015-2016	0	0	0
Reçues en 2014-2015 ou plus tôt	0	0	0
Total	0	3	3

Rangée 11, col. 3 de la section 1.1 doit être égale à la rangée 7, col. 1 de la section 1.1 du Rapport statistique sur la *Loi sur l'accès à l'information* 2023-2024

1.2 Indiquez le nombre de plaintes ouvertes auprès du Commissaire à l'information du Canada qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

--	--

Exercice financier au cours duquel les plaintes ouvertes ont été reçues par institution	Nombre de plaintes ouvertes
Reçues en 2023-2024	1
Reçues en 2022-2023	1
Reçues en 2021-2022	1
Reçues en 2020-2021	0
Reçues en 2019-2020	0
Reçues en 2018-2019	0
Reçues en 2017-2018	0
Reçues en 2016-2017	0
Reçues en 2015-2016	0
Reçues en 2014-2015 ou plus tôt	0
Total	3

Section 2 : Demandes ouvertes et plaintes en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels

2.1 Indiquez le nombre de demandes ouvertes qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les demandes ouvertes ont été reçues	Demandes ouvertes dans les délais prescrits par la Loi en date du 31 mars 2024	Demandes ouvertes dépassant les délais prescrits par la Loi en date du 31 mars 2024	Total
Reçues en 2023-2024	0	5	5
Reçues en 2022-2023	0	0	0
Reçues en 2021-2022	0	0	0
Reçues en 2020-2021	0	0	0
Reçues en 2019-2020	0	0	0
Reçues en 2018-2019	0	0	0
Reçues en 2017-2018	0	0	0

Reçues en 2017-2018	0	0	0
Reçues en 2016-2017	0	0	0
Reçues en 2015-2016	0	0	0
Reçues en 2014-2015 ou plus tôt	0	0	0
Total	0	5	5

Rangée 11, col. 3 de la section 2.1 doit être égale à la rangée 7, col. 1 de la section 1.1 du Rapport statistique sur la *Loi sur la protection des renseignements personnels* 2023-2024

2.2 Indiquez le nombre de plaintes ouvertes auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les plaintes ouvertes ont été reçues par institution	Nombre de plaintes ouvertes
Reçues en 2023-2024	0
Reçues en 2022-2023	0
Reçues en 2021-2022	0
Reçues en 2020-2021	0
Reçues en 2019-2020	0
Reçues en 2018-2019	0
Reçues en 2017-2018	0
Reçues en 2016-2017	0
Reçues en 2015-2016	0
Reçues en 2014-2015 ou plus tôt	0
Total	0

Section 3: Numéro d'assurance social

Votre institution a-t-elle commencé une nouvelle collecte ou une nouvelle utilisation cohérente du NAS en 2023-2024? <input type="checkbox"/>	Non
---	-----

Section 4: Accès universel sous la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

Combien de demandes ont été reçues de la part de ressortissants étrangers en dehors du Canada en 2023-2024?	0
---	---

Rangée 1, col. 1 de la section 4 doit être égale ou inférieure à la rangée 1, col. 1 de la section 1.1 du Rapport statistique s sur la *protection des renseignements personnels* 2023-2024

Canada